Nous exigeons:

Que Diomedes Meneses Carvajalino reçoive un traitement médical adéquat et conforme aux traités internationaux concernant les populations privées de liberté;

Qu'il reçoive une diète adéquate pour ses besoins nutritionnels, spécialement en calcium et minéraux;

Que ses conditions de réclusion soient améliorées et qu'il reçoive un traitement juste et digne de la part de l'État colombien;

Dignité pour Diomedes!

Liberté pour les prisonniers et prisonnières politiques!

Pour plus d'information

visitez le **www.pasc.ca** et le
www.comitedesolidaridad.com

info@pasc.ca
tel. 514-966-8421

Campagne pour la dignité et la liberté de

DIOMEDES CARVAJALINO

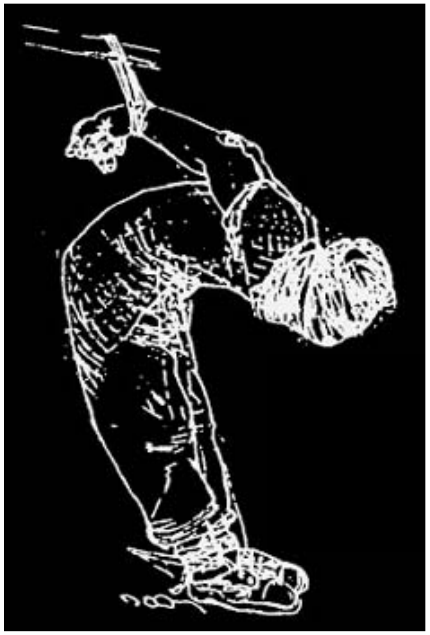

L'histoire de Diomedes Meneses Carvajalino raconte un des cas de torture (documentés) les plus graves à l'encontre d'un dissident politique en Colombie. Croyant l'avoir achevée, les tortionnaires ont abandonné leur victime à la morgue le 25 mai 2002, mais Diomedes Meneses Carvajalino a survécu... pour raconter.

Est-il juste qu'un être humain ait à subir ces situations? Est-il juste que, non seulement on tente d'assassiner un être humain "sans défense", mais qu'on se plaise à le voir souffrir et qu'on pratique sur lui divers types de tortures, pendant que celui-ci se bat pour demeurer en vie? Jusqu'où vont les violations de droits humains de l'État? Jusqu'où va notre inconscience?

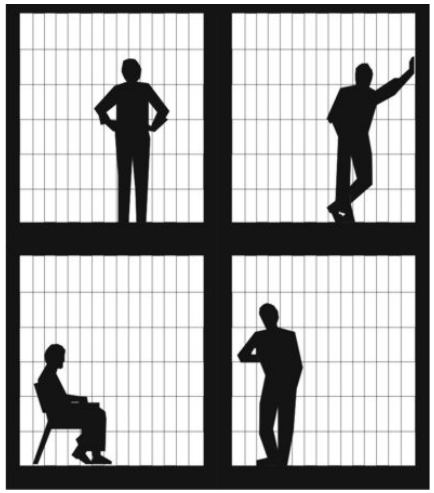

Campagne permanente de solidarité avec les prisonnier.e.s politiques

La Colombie compte environ 7200 personnes détenues pour des motifs politiques. Considérés par l'État « l'ennemi interne dans la prison », leur situation en est d'autant plus vulnérable. En organisant une campagne de solidarité avec les prisonnières et prisonniers politiques de Colombie, nous souhaitons non seulement faire connaître la problématique carcérale mais également visibiliser le caractère idéologique de nos États « démocratiques » qui, outre le recours à la violence armée et économique, manipulent lois et droits en vue d'exterminer toute expérience populaire proposant des alternatives à cette société d'injustices.

La Campagne inclut:

Travail de sensibilisation portant sur la réalité des prisonnier/ères politique;

Visites dans les prisons colombiennes et aux familles de détenu-es;

Appui au Comité de Solidaridad con los Presos Politicos;

Diffusion des écrits des prisonnier/ères politiques et appuis à leurs revendications.

Correspondance avec des groupes de prisonnier/ères politique;

colombien a l'obligation de faire enquête et de donner réparation. Son état actuel est fragile et les ressources en milieu carcéral sont insuffisantes pour garantir la stabilité de son état de santé.

***

Diomedes Carvajalino continue d'être maltraité par l'État colombien. Il a été un des prisonniers politiques transférés de manière totalement arbitraire de la prison de moyenne sécurité la Modelo de Bucaramanga au pénitencier de haute sécurité de Palogordo Girón le 4 septembre 2008, un transfert visant à bâillonner les prisonniers politiques et à empêcher qu'ils s'organisent pour réclamer leurs droits. À ce moment, Diomedes a dû supporter des tirs de gaz lacrymogènes lancés par des membres de l'INPEC, chose qui est interdite par les protocoles internationaux qui encadrent l'utilisation de ces types de gaz dans les lieux clos.

Suite à ce transfert, Diomedes a été confiné dans l'aire sanitaire du pénitencier, lieu inadéquat pour ses traitements, car il a besoin d'une aide constante pour la réalisation de ses activités quotidiennes. Il devait rester la majorité du temps dans sa cellule de 2 mètres par 3, ne recevant pas les heures de soleil nécessaire. Un mois plus tard, le 2 octobre 2008, Diomedes est tombé, alors qu'il essayait de passer de son lit à sa chaise roulante par ses propres moyens, et il s'est cassé l'os de la jambe droite. Laquelle avait déjà été cassée lors de la torture subie en 2002. Le diagnostic médical indique une importante ostéoporose, causée par les effets secondaires décalcifiants des médicaments qu'il reçoit, sans pour autant avoir droit à une diète adéquate pour ses besoins nutritionnels.

À plusieurs reprises, des organisations de droits humains, les prisonniers du patio no 3 et Diomedes lui-même ont sollicité au directeur du pénitencier et à l'INPEC qu'il soit transféré de ce site de réclusion qui est devenu un espace de torture psychologique pour lui et soit amené au patio no 3, où il peut bénéficier de la solidarité des prisonniers politiques, qui sont de plus sous le couvert de protections de la Commission interaméricaine de droits humains. Après de longs mois de démarches, ces demandes ont finalement reçu une réponse : Diomedes a été transféré avec les prisonniers politiques du pavillon 3 en mars 2009.

Diomedes fût réanimé à l'hôpital par les chocs électriques. Il passa des mois aux soins intensifs, sous la vigilance des gardes de l'INPEC (Institut pénitencier de Colombie), où il reçut à deux reprises la visite de membres du Gaula qui tentèrent de l'assassiner, en plus de multiples propositions de « collaboration » de la part des militaires: maison, auto, études, solutions médicales et surtout pas de prison s'il voulait travailler avec eux pour leur garantir l'impunité... Un mois après sa capture et son entrée à l'hôpital s'initia à son encontre un processus pénal dans lequel il fut accusé de rébellion et de délit d'homicide grave. Il fut condamné en 2004 à 20 ans de prison (lors d'un procès truffé de nombreux et préoccupants vices de procédure), peine qui fut réduite de 3 ans en seconde instance.

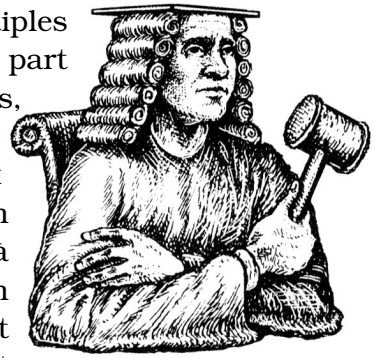

***

De nombreux droits humains fondamentaux ont été violés. Les militaires n'ont pas respecté le droit international humanitaire qui énonce entre autres que les personnes participantes aux hostilités qui sont blessées et mises hors de combat doivent être protégées. Le droit international des droits humains énonce également que toute personne a droit à un procès juste ainsi qu'à des garanties judiciaires qui assurent que justice soit faite pour tous. Finalement, la torture est un acte grave, et la Colombie s'est engagée à protéger sa population contre de tels actes. La vie de Diomedes a été et est toujours menacée, et l'État

2 - Les citations sont tirées de la dénonciation pénale présentée au Fiscal général de la nation en juin 2007 par Diomedes contre les membres du GAULA de la Cinquième brigade de l'Armée nationale pour torture et tentative d'homicide, ainsi que contre les fonctionnaires publics qui ont, soit par leur actes ou par omission, permis ces actes de torture, tenté postérieurement d'occulter les preuves ou omis d'ouvrir les enquêtes adéquates. Il est à noter que tous les actes de torture relatés par la victime ont été corroborés par le rapport du médecin légiste.

Présentation

Diomedes est une jeune homme de 25 ans, actuellement détenu au pénitencier de haute sécurité Palo Gordo de Girón. Il y purge une peine de 17 ans pour un homicide qu'il n'a jamais commis, victime d'un montage judiciaire* parce qu'il a été identifié comme un membre de l'ELN (Ejercito de Liberacion Nacional, guérilla). Depuis 2002, Diomedes est prostré dans un fauteuil roulant et endure des douleurs inimaginables, séquelles des tortures qu'il a subies en mai 2002 aux mains de l'Armée colombienne. Même s'il n'a jamais perdu totalement la sensibilité de ses jambes, il n'a pas pu compter sur le support médical qui lui permettrait au moins d'explorer les possibilités d'améliorer sa situation.

Jusqu'à aujourd'hui, l'impunité totale règne sur les traitements cruels, inhumains et dégradants auxquels il a été soumis, ainsi que sur la tentative d'homicide dont il a été victime, malgré le fait que les militaires qui ont participé à l'opération menant à sa capture aient été identifiés. Ce n'est qu'en mai 2007 qu'un procureur de la ville de Bucaramanga a été nommé pour mener l'enquête sur cette opération militaire; mais la cause n'a pas plus avancée, elle n'est encore qu'au stade préliminaire.

* Les montages judiciaires sont une stratégie de l'État colombien visant à criminaliser la dissidence sociale, sans regard pour ses propres lois et processus judiciaires qui exigent, comme dans tout état de droit, un procès jsute et équitable, même pour ceux et celles qu'il identifie comme ses ennemis (convention, etc.).

L'histoire de Diomedes

Des membres du **PASC** ont rencontré Diomedes pour la première à la **Prison la Modelo de Bucaramanga** en 2007, et depuis nous lui rendons visite en compagnie du **CSPP (Comité de solidarité avec les prisonniers-prisonnières politiques)** qui entend présenter son dossier devant la Cour interaméricaine de droits humains.

Diomedes Carvalino est membre de l'**Ejercito de Liberacion Nacional (ELN)** et tombe aux mains de l'Armée à l'âge de 19 ans. Selon la version officielle, il est « capturé » à El Gramal (région de Santander) dans le cadre d'une opération militaire. Dans les faits, il a été abattu d'une balle à la tête alors qu'il faisait ses emplettes, en tenue civile. Bien que mis hors combat, les militaires se sont acharnés sur lui au point de le laisser pour mort.

La tactique de cette opération militaire fût des plus simples : une quarantaine de militaires du **Gaula** (groupe tactique contre-insurrectionnel de la Cinquième Brigade de l'Armée nationale) débarquèrent dans le village d'El Gramal et, aussitôt descendus des véhicules, se mirent à tirer à l'aveuglette sans se soucier de la présence de civils. « *Quand j'ai entendu les bruits de véhicules et les coups de feux, je me trouvais dans un magasin. Je suis sorti pour voir ce qu'il se passait et ils m'ont envoyé un coup de fusil qui m'a atteint au sourcil droit me faisant tombé sur le dos, hors de combat. Mais les membres du* ***Gaula*** *ont oublié le traité international pour les combattants mis hors de combat, alors plusieurs soldats se sont approchés de moi et l'un d'entre eux m'a tiré dans l'abdomen (...) c'était un tir explosif parce que, quand il est entré dans mon corps, il a explosé et m'a détruit l'appareil digestif et l'intestin grêle, un éclat m'a également brisé une vertèbre de la colonne vertébrale, me laissant depuis dans une chaise roulante. (...) Comme on sait, les traités de l'ONU et les traités internationaux de droits humains interdisent les tirs explosifs et exigent le respect de la vie d'un combattant mis hors de combat (...), mais les soldats ont fait le contraire parce que, après ce deuxième tir, ils m'ont lancé une grenade (...) qui m'a projeté à deux mètres et a dû me faire sauter l'intérieur parce que je me suis mis à vomir du sang, ça me sortait aussi des pores, du nez, des oreilles ; mon corps compte toujours des éclats de cette grenade qui n'ont pas pu être enlevés. Ensuite, un nombre considérable de soldats s'est approché de moi et ils ont commencé à me donner des coups de pieds et des coups de crosse au point de me briser le fémur de la jambe droite. [En me demandant où était le reste de la guérilla], un d'eux me frappa (...) au crâne, fissurant le derrière de ma tête.* »

La torture continua longtemps... Le **caporal Salazar** lui retira tous les ongles d'orteils un à un en l'interrogeant : « *...le caporal Salazar a alors éclaté de rire en voyant qu'il m'avait retiré tous les ongles d'orteils et il a approché son canif de mon œil droit en recommençant à m'interroger, me menaçant de le faire sortir si je ne parlais pas. (...) Je répondais la même chose (...) il n'a pas hésité à me sortir l'œil avec la pointe de son canif, j'ai seulement senti quand ma rétine est tombée et que le sang est sorti : j'ai perdu totalement la vision. (...) Après, [alors qu'ils m'égorgeaient, comme j'avais déjà perdu beaucoup de sang et qu'ils m'avaient tellement frappé, je suis tombé inconscient, comme un mort. (...) Ensuite, ils m'ont amené à la Cinquième brigade et il m'ont jeté à terre pour prendre des photos pour la presse, puis il m'ont descendu à la morgue. Là-bas, les messieurs de la morgue ont procédé à l'autopsie sans même prendre mes signes vitaux, ils sont allés jusqu'à m'ouvrir le ventre pour se rendre compte que j'étais encore vivant.1 Paraîtrait que les fonctionnaires de la morgue l'auraient dit aux soldats qui leur ont répondu d'attendre que je meure, mais un des messieurs a appelé au bureau des droits humains et ils m'ont amené à l'hôpital.* »2

1- Diomedes a toujours une cicatrice de 20 cm sur le ventre qui en témoigne.